



## Dossier clos et plainte pour diffamation

Par **betty0147**, le **21/01/2012** à **10:07**

Bonjour,

Lors d'un procès, je n'ai pas eu accès au dossier, (mon Avocat, ne m'ayant pas défendu) ...

Affaire terminée ;

Puis-je encore porter plainte pour diffamation, puisque L'Avocat n'a pas voulu le faire à l'époque ....et j'ai été mise en cause nomément ?

Merci pour vos réponses.